



## Contrat mal orthographié

Par **Emilie87**, le **25/09/2015** à **14:14**

Bonjour,

Mon compagnon est parti travailler pour la saison à saint Tropez. Sur son contrat son nom de famille est mal orthographié, ainsi que sa ville de naissance et son adresse. Est-ce légal? Quelles sont les conséquences?

De plus, sur son contrat n'est pas indiqué de date de fin. Il est juste stipulé "pour la période estivale". Est ce légal? Que doit il faire?

Merci pour votre réponse rapide.